



ASSOCIATION POUR LE **C**ONTROLE DE LA **R**RADIOACTIVITE DANS L'**O**UEST

LABORATOIRE INDEPENDANT
D'ANALYSE DE LA RADIOACTIVITE

Rapport d'activité 2000

Sommaire

Qu'est-ce que l'ACRO ?	3
L'année 2000...	4
Axe 1 : La Communication	5
Axe 1.1 : Les publications.....	5
a) « L'ACRONique du nucléaire » : une information régulière.....	5
b) « Les cahiers de l'ACRO »	5
Axe 1.2 : Internet	6
Axe 1.3 : Manifestations, réunions et colloques	6
Axe 1.4 : Participation aux commissions officielles d'information	7
a) Participation aux Commissions Locales d'Information (CLI)	7
b) Participation au Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaires (CSSIN).....	7
Axe 2 : Surveillance de l'environnement	7
Axe 2.1 Surveillance des niveaux de radioactivité dans l'environnement d'installations nucléaires.....	8
Axe 2.2 Surveillance radioécologique 2000 de l'environnement du chantier Cogéma-La-Hague en zone de marnage de l'Anse des Moulinets.....	8
Axe 3 : Groupe(s) de travail	8
Axe 3.1 Prolongation du Groupe Radioécologie Nord-Cotentin (GRNC).....	8
Axe 3.2 Groupe de travail radioprotection.....	9
Axe 4 : Radioprotection	9
Axe 4.1 Campagne de mesure du radon dans les écoles.....	9
Axe 4.2 Rédaction de notes techniques sur les futurs décrets	9
Axe 5 : Déchets et environnement	9
Axe 5.1 Caractérisation radiologique de DIS et assistance technique en relation avec la directive 96/29 Euratom.....	10
Axe 6 : Métrologie nucléaire	10
Axe 6.1 : Campagne d'intercomparaison annuelle organisée par l'OPRI	10
Axe 6.2 : Campagne d'intercomparaison internationale « NORD-COTENTIN 2000 »	10

Qu'est-ce que l'ACRO ?

L'ACRO, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, s'est créée en 1986, suite à la catastrophe de Tchernobyl.

C'est un laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité, agréé de protection de l'environnement. Depuis une dizaine d'années, nous avons pu réaliser de nombreux contrôles, des points radioécologiques de référence ainsi que quelques études sur l'environnement et le littoral .

Avec le concours de nos antennes délocalisées (Nord-Cotentin, Tours, Rouen), nous menons une surveillance régulière de l'environnement des sites nucléaires des régions de La Hague, Chinon, Paluel et Penly. Cette action permet de vérifier l'impact radioécologique des installations nucléaires et de prévenir des risques éventuels.

Pour garantir la qualité de nos travaux, nous avons créé, au sein même de l'association, une commission scientifique regroupant enseignants, chercheurs et professionnels. De plus, nous participons annuellement à un programme d'intercomparaison entre laboratoires.

A ce titre, la Direction Générale de la Santé nous a délivré, un « certificat de qualification technique pour la mesure des émetteurs bêta-gamma par spectrométrie gamma et la mesure des émetteurs bêta purs, après séparation chimique, par scintillation liquide ».

Mais notre activité ne se cantonne pas au travail du laboratoire. Notre objectif est aussi d'informer. Ce but est, pour une large part, assuré par l'édition de notre trimestriel : « l'ACRONique du Nucléaire ». Ce journal, témoin de notre activité, présente l'ensemble des résultats d'analyse du laboratoire et propose des dossiers sur des thèmes divers tels que : les déchets nucléaires, l'état de l'environnement dans La Hague, les conséquences de Tchernobyl, la politique nucléaire, les armes nucléaires, etc...

Enfin, dans le nécessaire débat qui doit éclairer les questions soulevées par la présence d'installations nucléaires de base, l'ACRO siège au sein de plusieurs instances locales d'information : la Commission Spéciale et Permanente d'Information auprès de l'établissement de La Hague (CSPI), la Commission de Surveillance du Centre de Stockage de la Manche, la Commission Locale d'Information des centrales de Paluel et Penly. De plus, plusieurs de nos membres ont participé, bénévolement, au Comité Radioécologie Nord-Cotentin, chargé d'évaluer le niveau d'exposition de la population vivant dans la région de La Hague.

L'année 2000...

Dans une perspective de développement durable, l'ACRO joue aujourd'hui un rôle indispensable à travers deux objectifs complémentaires qui génèrent ses activités : d'abord, la surveillance de l'environnement en contrôlant la dissémination de substances radioactives ; ensuite, l'information du public, en s'efforçant de rendre accessible au plus grand nombre un sujet bien souvent difficile pour les non-spécialistes.

En 2000, ceci se traduit par de nombreuses actions qui s'inscrivent dans la continuité des orientations prises dès 1998.

Pour améliorer l'information du public, l'ACRO porte ses principaux efforts sur le développement de l'information technique « grand public » disponible en ligne *via* son site Internet – www.acro.fr.st – et dans sa publication régulière, « l'ACRONique du Nucléaire ».

En outre, une nouvelle publication, « Les cahiers de l'ACRO », est éditée pour répondre à des demandes de plus en plus pointues, généralement en relation avec l'actualité (l'enfouissement des déchets par exemple). Ce nouveau support de communication est destiné à compléter l'organisation et la participation à différentes manifestations et réunions d'information.

Bien entendu, la participation de l'ACRO à différentes Commissions Locales d'Information (CLI) ainsi qu'au Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaire (CSSIN) reste une action essentielle et bénévole ; l'engagement de l'association dans ces différentes commissions reste d'actualité.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'ACRO maintient en 2000 ses programmes de surveillance autour des installations nucléaires du plateau de La Hague et de la région de Chinon et continue la surveillance radioécologique du chantier Cogéma-La-Hague de reprofilage de l'actuelle canalisation de rejet en mer ; ce travail réalisé à la demande de la CSPI complète la surveillance réglementaire.

Parmi les nombreux engagements de l'association pour l'année 2000, la participation au Groupe Radioécologie Nord-Cotentin dans le cadre du prolongement de sa mission et la participation à la campagne d'intercomparaison internationale « NORCO 2000 » qui s'est tenue dans le Nord-Cotentin ont ponctué l'année.

Comme chaque année, ces travaux ont été assumés grâce à une équipe composée de bénévoles et de salariés.

Axe 1 : La Communication

La communication occupe une grande place au sein de l'ACRO, c'est l'une de ses deux missions fondamentales. Celle-ci est pensée de manière à permettre à des citoyens ordinaires de s'impliquer avec des scientifiques afin d'avoir accès à une information jusque-là réservée à des spécialistes.

La mission d'information de l'ACRO s'articule principalement autour de trois pôles : les publications, Internet et les manifestations. En outre, la participation à différentes commissions telles que les CLI ou la C.S.S.I.N., offre d'intéressantes perspectives de relais.

Conformément aux orientations prises dès 1998, à l'origine de la création de nouveaux supports d'information (Internet, Centre de Documentation Spécialisé) et de l'amélioration de ceux existants, l'ACRO porte ses principaux efforts en 2000 sur l'accroissement de l'information technique disponible en ligne *via* Internet et dans sa publication régulière : « L'ACRONique du nucléaire ».

Axe 1.1 : Les publications

a) « L'ACRONique du nucléaire » : une information régulière

Revue trimestrielle d'une quarantaine de pages, « L'ACRONique du nucléaire » a pour but d'informer régulièrement sur les enjeux du nucléaire, que ceux-ci soient sociaux, médicaux, économiques, techniques et/ou environnementaux. Chaque numéro s'articule autour d'un dossier vulgarisé, d'une rubrique « vie de l'association », de résultats de contrôle et/ou de surveillance, d'une fiche technique sur la radioactivité et d'une revue de presse nationale et internationale.

La rédaction des articles est confiée à une équipe de bénévoles et la mise en page est assurée par une salariée. L'élaboration de chaque numéro se fait avec un souci constant d'attractivité et de clarté.

Pour l'année 2000, quatre numéros ont été publiés :

- n° 48 Mars** dossier « Nucléaire et justice : le nucléaire est-il au dessus des lois ? »
fiche technique « Le recours au tribunal administratif »
- n° 49 Juin** dossier « Enquêtes Publiques au centre de retraitement de La Hague »
- *Commentaires sur les dossiers d'étude des dangers*
 - *Commentaires sur les dossiers d'étude d'impact*
 - *Les rejets chimiques*
 - *Le cas particulier du carbone 14*
- fiche technique « Les associations face aux violations du droit de l'environnement »
- n°50 sept.** dossier « La qualité radiologique des eaux marines et continentales du littoral normand »
- *Valorisation de l'étude faite de 1997 à 99 pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.*
- fiche technique « Strontium 90, quelques particularités de ce radionucléide dans l'environnement du site de retraitement de combustibles irradiés de La Hague »
- n°51 déc.** (en cours de réflexion)

b) « Les cahiers de l'ACRO »

Pour faire face à des demandes de plus en plus pointues généralement en relation avec l'actualité (et nécessitant donc des réponses rapides), l'ACRO diffuse depuis cette année un feuillet technique de quelques pages. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité de la revue trimestrielle et sont destinés à traiter un sujet dans son exhaustivité sans pour autant en réduire l'accessibilité ; le public concerné étant généralement non spécialiste.

Le rythme de publication n'est pas encore bien défini mais on peut déjà présenter deux thèmes :

- N°1 : « Ces déchets nucléaires dont on ne sait que faire » **déjà paru**
N°2 : « Rayonnement ionisant et santé » **à paraître**

Axe 1.2 : Internet

Mis en service en 1999, le site Internet de l'ACRO a permis à l'association, dans un premier temps, de mieux faire connaître son activité et les services qu'elle propose sur le web.

Toutefois, il restait à favoriser l'accès à l'information. L'ACRO a donc décidé de porter ses efforts en 2000 sur l'accroissement de la documentation disponible en ligne et les liens.

Plus d'une trentaine d'articles publiés dans « l'ACRONIQUE du nucléaire » ou dans d'autres magazines sont disponibles. Un index thématique va permettre de faciliter la recherche.

Le site propose aussi une page de liens francophones quasi exhaustive (plus d'une centaine d'adresses) pour permettre à l'internaute de s'informer sur le nucléaire et la radioactivité.

Cette liste est unique, en regard de ce qui est actuellement disponible sur le web.

Axe 1.3 : Manifestations, réunions et colloques

Comme chaque année, l'ACRO répond à différentes sollicitations émanant d'acteurs associatifs locaux et nationaux qui souhaitent s'informer et se former mais également d'acteurs institutionnels dans le cadre d'une mission donnée.

Les interventions (réunions publiques ou manifestations) mises en place par l'association restent encore peu nombreuses, souvent parce qu'elles réclament un investissement humain que l'association ne peut encore supporter correctement en parallèle avec ses différentes implications. Toutefois, lorsque l'actualité est à l'origine de nombreuses questions chez nos concitoyens (enquêtes publiques par exemple), l'ACRO concentre ses moyens pour organiser les réunions d'information nécessaires.

Plus d'une douzaine d'interventions pour l'année 2000 (la liste qui suit est donnée à titre indicatif) :

- 10 fév. 2000 : audition à l'Assemblée Nationale à la demande de l'Office parlementaire sur les choix scientifiques et technologiques.
- 21 mars 2000 : participation à une table ronde à la demande de l'ANDRA sur la question de l'inventaire national des déchets radioactifs.
- 28 mars 2000 : information auprès de jeunes scolaires d'écoles de la région de Vire sur la question de la nocivité du radon dans les habitations / campagne d'information à l'initiative de l'ACRO dans le cadre d'une campagne de dépistage du radon dans 10 écoles.
- 31 mars 2000 : organisation d'une réunion publique d'information sur les enquêtes publiques concernant les installations nucléaires Cogéma-La-Hague et ANDRA (CSM).
- 16 avril 2000 : mise en place d'un stand d'information sur la question de l'enfouissement des déchets nucléaires à la demande du Collectif Citoyen Normand.
- 5,13,25 avril 2000 : audition et participation à trois réunions de travail sur les thèmes de l'apport associatif et de l'organisation de la concertation à la demande des membres de la Mission collégiale de concertation Granite.
- 14 juin 2000 : participation à une conférence-débat sur le thème du devenir des déchets nucléaires à la demande de l'association VITES.
- 17 juin 2000 : mise en place d'un stand d'information sur la question de l'enfouissement des déchets nucléaires à la demande du mouvement de défense du Massif d'Izé.
- 24 sept. 2000 : mise en place d'un stand d'information sur la question de la contamination des phosphogypses à la demande d'un collectif d'associations de protection de l'environnement.
- 26 sept. 2000 : participation à une conférence-débat sur le thème « Quand les atomes rayonnent... » à la demande de Relais d'Sciences –Basse Normandie– dans le cadre de l'exposition nationale IPSN/DSIN intitulée « Le nucléaire sous haute surveillance ».
- 16,17 oct. 2000 : mise en place d'une exposition destinée aux scolaires sur le thème « Comment mesure-t-on la radioactivité ? » dans le cadre de la manifestation nationale « La Science en fête ».
- 18 oct. 2000 : opération « portes ouvertes » au laboratoire dans le cadre de la manifestation nationale « La Science en fête ».
- 25,26 nov. 2000 : journées de formation sur les rejets radioactifs des installations nucléaires à la demande de la Coordination des membres associatifs de CLI.

Axe 1.4 : Participation aux commissions officielles d'information

a) Participation aux Commissions Locales d'Information (CLI)

Depuis plusieurs années, l'ACRO est membre de différentes Commissions Locales d'Information (CLI). Celles-ci ont pour but de communiquer auprès de la population sur les activités nucléaires de leur région et les éventuels impacts sur la santé et l'environnement.

La contribution de l'ACRO pour l'année 2000 se traduit par une participation à :

- la Commission de Surveillance du Centre de Stockage Manche,
- la CLI des centrales nucléaires de Paluel et de Penly,
- la Commission Spéciale et Permanente d'Information auprès de l'établissement de La Hague (CSPI).

Pour chacune des commissions, plusieurs réunions de travail se sont succédées au fil de l'année 2000, soit pour aborder la question du fonctionnement de la structure, soit pour préparer l'information diffusée auprès du grand public.

b) Participation au Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaires (CSSIN)

Créé en 1987 par décret, le Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information Nucléaires (CSSIN) constitue, pour les ministres chargés de l'environnement et de l'industrie, un organisme consultatif de haut niveau dont la mission s'étend à l'ensemble des questions touchant à la sûreté nucléaire et à l'information du public et des médias. Ce conseil rassemble des personnalités venant d'horizons très divers.

En 1999, Pierre Barbey, Conseiller Scientifique de l'ACRO, a été nommé comme membre du CSSIN et représente l'ACRO au sein de ce conseil ; son mandat a été reconduit pour l'année 2000.

Là encore de nombreuses réunions ont eu lieu, soit pour passer en revue les questions d'actualité, soit pour traiter des modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil.

Axe 2 : Surveillance de l'environnement

La surveillance des niveaux de radioactivité autour d'installations nucléaires présentes dans l'ouest de la France est la seconde mission fondamentale de l'ACRO. Les niveaux de radioactivité sont régulièrement mesurés dans différents compartiments (eau, sédiments,...) échantillonnés dans les environnements aquatique et/ou terrestre proches des installations nucléaires surveillées.

Ce travail permet d'évaluer l'impact des installations nucléaires sur le milieu naturel et par-là même de prévenir des risques éventuels de pollution.

L'ensemble des résultats fait l'objet d'une diffusion périodique qui répond à une demande locale d'informations complémentaires à celles délivrées par les exploitants et les organismes de contrôles réglementaires.

Chaque programme de surveillance est effectué en collaboration avec une des antennes locales de l'ACRO, entièrement gérées par des bénévoles.

Depuis quelques années, des études ou des surveillances spécifiques sont engagées grâce à l'obtention de la part d'organismes institutionnels de financements complémentaires aux ressources propres de l'association.

Les études réalisées ont pour but d'améliorer la connaissance des modalités de dispersion et des évolutions spatio-temporelles de la radioactivité.

Axe 2.1 : Surveillance des niveaux de radioactivité dans l'environnement d'installations nucléaires

Deux environnements font l'objet d'un suivi en 2000 :

- **le plateau de La Hague** (dpt 50) où sont implantés l'usine de retraitement de combustibles irradiés de La Hague (Cogéma) et le Centre de Stockage de la Manche – d'une superficie de 12 ha où sont entassés 526 000 m³ de déchets radioactifs – (ANDRA)
 - o *Mené en collaboration avec l'antenne ACRO Nord-Cotentin (constituée entièrement de bénévoles), le programme de surveillance concerne le milieu aquatique continental (échantillonnage mensuel).*
- **la région Touraine** (dpt 37) où est implantée, en bordure de la Loire, la centrale de Chinon qui se compose de 4 réacteurs à eau pressurisée de 900 MWe chacun.
 - o *Mené en collaboration avec l'antenne ACRO Touraine (constituée entièrement de bénévoles), le programme de surveillance concerne les milieux terrestre et aquatique (échantillonnage annuel).*

Axe 2.2 : Surveillance radioécologique 2000 de l'environnement du chantier Cogéma-La-Hague dans l'Anse des Moulinets

Engagée dès 1999, grâce à l'octroi d'un soutien financier de la part de la CSPI (Commission Spéciale et Permanente d'Information auprès des établissements de La Hague), cette surveillance a pour but d'évaluer les éventuelles répercussions sur l'environnement du chantier de reprofilage de l'actuelle conduite de rejets en mer des effluents liquides de l'usine Cogéma. Elle complète la surveillance réglementaire effectuée par la Cogéma et l'OPRI.

Au cours de l'année 2000, la surveillance des niveaux de radioactivité dans l'environnement public est poursuivie ; deux plages sont concernées.

Avec la fin du chantier, il est prévu de réaliser une évaluation radioécologique avant que la zone chantier soit rendue au domaine public, puisqu'il s'agit d'une plage.

Par ailleurs, l'ensemble du travail de surveillance effectué par l'ACRO et la totalité des résultats des contrôles vont faire l'objet d'une valorisation en vue d'une large diffusion auprès du public.

Axe 3 : Groupe(s) de travail

Axe 3.1 : Prolongation du Groupe Radioécologie Nord-Cotentin

En août 1997, la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et le secrétaire d'Etat à la Santé ont décidé la création du « Groupe Radioécologie Nord-Cotentin » (GRNC). Ce groupe avait pour mission principale d'estimer le risque de leucémie, pour les jeunes de 0 à 24 ans, sur une période déterminée de 1978 à 1996 autour du site de La Hague, à partir de l'évaluation des expositions reçues du fait des différentes sources de rayonnement.

Parmi les cinquante experts qui ont travaillé pendant deux ans, se trouvaient plusieurs membres bénévoles de l'ACRO puisque l'association faisait partie des organismes consultés.

En juillet 1999, le Groupe Radioécologie remettait son rapport définitif.

Le 23 octobre 1999, après plusieurs mois d'analyse des données du GRNC, un bénévole de l'ACRO montre que certains choix et écrits du GRNC pourraient être remis en question. Il s'agit de l'analyse faite par le groupe concernant les conséquences du percement de la conduite de rejet en mer Cogéma entre 1979 et 1980.

En fin d'année 1999, il est décidé de prolonger la mission du GRNC pour procéder à la réévaluation de l'impact sanitaire de la rupture de la canalisation de 1979 à 1980 ; l'ACRO s'engage à participer à la totalité du travail de réévaluation dont une bonne partie s'effectue en 2000.

Axe 3.2 : Groupe de travail radioprotection

Les réglementations nationales de tous les pays et celles de la Communauté Européenne s'inspirent des recommandations de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR). La CIPR comprend 13 membres et 4 comités composés au total de 70 experts entièrement indépendants des gouvernements, provenant d'une vingtaine de pays.

En vue de préparer ses futures recommandations dans le domaine de la radioprotection, la CIPR a souhaité s'enquérir de l'avis et des suggestions des experts des pays qui s'inspirent de ses propositions. En France, la Société Française de RadioProtection (SFRP) a été mandatée dans le courant de l'année 1999 pour mettre en place un groupe de travail destiné à alimenter la réflexion de la CIPR. C'est dans cet esprit que la SFRP a sollicité la participation du Conseiller Scientifique, bénévole, de l'ACRO. Le travail engagé en 1999 se poursuit durant l'année 2000.

Axe 4 : Radioprotection

Axe 4.1 : Campagne de mesure du radon dans les écoles

Une campagne de mesure de la concentration moyenne en radon dans les écoles a été effectuée en avril 2000 par notre laboratoire à la demande de 8 communes de la région de Vire (Calvados). Outre la mesure, il s'agit de présenter aux jeunes élèves et à leurs enseignants ce qu'est le radon, le principe de la mesure et les problèmes sanitaires liés à sa présence. Une compilation des différentes techniques utilisées pour abaisser le taux de radon dans les bâtiments pourra être ensuite adressée aux maires des communes sur leur demande.

Axe 4.2 : Rédaction de notes techniques sur les futurs décrets

La réglementation française actuelle relative à la protection des travailleurs et de la population contre les dangers des rayonnements ionisants s'appuie sur la directive des Communautés Européennes de juillet 1982 qui fait référence à la Publication n°26 de la CIPR (1977). Toutefois la réglementation des Communautés Européennes a évolué (directive 96/29) et fait référence à une publication de la CIPR plus récente (n°60 de 1991). La transposition en droit français de la directive 96/29 étant actuellement en cours, l'ACRO a souhaité faire part de ses remarques et suggestions. Dans cette optique, un groupe de travail a été constitué en 2000 au sein de l'ACRO pour examiner l'actuelle directive européenne 96/29 et rédiger deux notes techniques sur les futurs décrets en préparation concernant la protection de la population et des travailleurs contre les rayonnements ionisants.

Axe 5 : Déchets et environnement...

Depuis plus de 3 ans, le laboratoire est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses de radioactivité sur divers déchets industriels spéciaux (DIS). Bien souvent, la demande de caractérisation radiologique fait suite au déclenchement de l'alarme du portique de détection placé à l'entrée du Centre d'Enfouissement Technique (CET).

Axe 5.1 : Caractérisation radiologique de DIS et assistance technique en relation avec la directive 96/29 Euratom

Comme les années précédentes, l'ACRO met ses moyens et sa compétence à la disposition des industriels qui souhaitent une caractérisation radiologique de leurs DIS.

En complément de l'analyse, une assistance technique va être proposée à ces mêmes industriels pour exploiter les résultats en regard de la directive 96/29 Euratom qui sert de texte guide à la DRIRE pour statuer sur le devenir des déchets.

L'assistance ne concerne pas que le cadre réglementaire, elle s'accompagne bien souvent d'une information/formation sur la radioactivité en général et la radioprotection.

Axe 6 : Métrologie nucléaire...

Axe 6.1 : Campagne d'intercomparaison annuelle organisée par l'OPRI

Consciente de la nécessité de garantir la qualité des mesures faites au sein du laboratoire, l'ACRO a entrepris diverses démarches dès le début de l'activité d'analyse.

A ce jour, le laboratoire dispose d'une qualification technique conformément aux dispositions du décret n°88-715 du 09 mai 1988 relatif à l'harmonisation des mesures de la radioactivité dans l'environnement et les denrées destinées à la consommation.

Comme chaque année depuis 1997, le laboratoire participe en 2000 à la campagne d'intercomparaison annuelle organisée par l'OPRI. Il s'agit d'un exercice qui permet au laboratoire de l'ACRO de vérifier la fiabilité de ses mesures.

A noter que la campagne 2000 se situe dans le cadre de l'application de la nouvelle directive européenne 98/83 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation.

Axe 6.2 : Campagne d'intercomparaison internationale « NORD-COTENTIN 2000 »

Cet exercice collectif doit permettre à des équipes internationales indépendantes et compétentes d'harmoniser en temps réel et sur un même terrain les procédures d'échantillonnage et d'analyse.

Grâce à cet exercice, la qualité des interventions des laboratoires participants doit être améliorée.

D'autre part, ce rassemblement va compléter les informations sur les rejets de routine des installations nucléaires dans le Cotentin, ainsi que sur la radioactivité du massif granitique par la réalisation de mesures sur des lieux désignés par les habitants intéressés par cette démarche.

L'ACRO a participé, aux côtés de l'IPSN, à cette campagne internationale qui s'est déroulée du 9 au 14 octobre 2000.